

Fonctionnement du service de psychiatrie 7B

Pour faciliter votre séjour dans notre service, voici quelques informations concernant nos habitudes de fonctionnement :

Distribution des repas

Les repas sont distribués entre 8h et 8h30, entre 12h et 12h30, et entre 17h et 17h30. Vous avez la possibilité de manger, soit dans la salle commune, soit dans votre chambre. Quel que soit votre choix, nous vous demandons de ramener votre plateau dans le chariot.

Traitements

Les traitements sont distribués en chambre. Il vous sera demandé de vous munir d'un verre d'eau. Les traitements sont pris en face de l'infirmier qui distribue les médicaments. Les heures de distribution des médicaments sont le matin à 9h, le midi à 12h, le soir à 17h et au coucher entre 21h30 et 23h. Nous vous conseillons fortement de vous coucher dans la demi-heure qui suit la prise de vos médicaments afin de bénéficier au maximum de leurs effets.

Activités

En semaine, un programme d'activités est affiché à votre intention.

Tabac

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer ou vapoter au sein de l'hôpital, en particulier dans les chambres. Vous pouvez vous rendre à la sortie de l'hôpital où cela est toléré, en respectant les règles applicables pour les sorties.

Usage des appareils électroniques et électriques

Le volume de toute source sonore doit être réduit en soirée et interrompu à 23h afin de permettre le sommeil de tous. A 23h30 maximum, nous vous demandons de vous mettre dans les meilleures conditions pour dormir. Dans un souci de discrétion et de respect des autres, nous vous demandons également de ne pas écouter votre musique, ni de réaliser de vidéoconférences dans le couloir.

L'usage d'appareils électriques est soumis à autorisation.

Visites

Les sorties sont autorisées pour un maximum de 30 minutes au sein de l'enceinte de l'hôpital. Les sorties extérieures et supérieures à 30 minutes sont soumises à autorisation médicale.

Les sorties sont interdites entre 23h et 6h du matin, le matin de 8 à 9h, le midi de 11h30 à 12h30 et le soir de 17h30 à 18h30. Durant ces horaires votre présence est obligatoire au sein de l'unité, et ce, en vue de permettre la délivrance des médicaments et la réalisation des soins infirmiers.



Les heures de visites sont susceptibles d'être régulièrement modifiées. Nous vous demandons, ainsi qu'à votre entourage, de respecter les horaires en vigueur au moment de votre hospitalisation.

Objets de valeurs

Les objets de valeur et votre argent restent sous votre entière responsabilité. Nous vous conseillons de ne garder que le strict nécessaire. Le personnel soignant ne garde aucun objet, même pendant la réalisation d'un examen hors du service.

Hygiène et habillement

Nous vous demandons de porter une tenue correcte et adaptée dans le service. Des douches sont à votre disposition pour la toilette.

Chambres

Le service dispose de chambres doubles. Des changements de chambres peuvent avoir lieu pendant l'hospitalisation sur décision du personnel soignant.

Comportements proscrits au sein du service de psychiatrie 5A

1. Non-respect de la charte des droits et responsabilités des patients du CHU Tivoli

La charte des droits et responsabilités des patients du CHU Tivoli se traduit par le fait de communiquer des informations correctes au personnel, de s'engager à suivre les recommandations du personnel, de respecter le personnel et les autres patients et de respecter les locaux, le matériel et les infrastructures.

2. Comportements agressifs ou dénigrants

Les remarques dénigrantes ou discriminatoires, les comportements agressifs ou d'autres formes de menaces à l'égard des collaborateurs, stagiaires, bénévoles ou autres patients n'ont pas leur place au sein de l'hôpital et compromettent la relation de confiance établie. Il est donc demandé à toute personne d'adopter à tout moment un comportement courtois et constructif vis-à-vis des autres, quels que soient leur métier, fonction ou qualification.

3. Actes de vandalisme ou de violence

Les actes de vandalisme au sein du service sont proscrits. Chaque acte sera rapporté à la police et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.



4. Relations intimes avec les autres patients

Bien que le séjour soit communautaire, nous ne pensons pas que son but soit de vous créer de nouvelles relations amicales ou amoureuses. Dans ce cadre, les relations sexuelles ou des signes de proximité physique ne sont pas acceptées.

Il est interdit de se rendre dans les chambres des autres patients. La salle de séjour reste le lieu de convivialité.

5. Abus de substance et de médicaments non prescrits

La consommation et l'apport d'alcool, de drogue, et de médicaments dans le service sont totalement proscrits. Pour rappel, il est interdit de fumer dans les chambres.

Non-respect des règles

Tout comportement inadéquat qui contreviendrait aux devoirs susmentionnés fera l'objet de mesures circonstanciées pouvant conduire à l'exclusion du service.

